

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2011
Note d'information

Objet : **Projet de création d'un Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain par Metz-Métropole.**

Le Sillon lorrain précurseur de la construction Métropolitaine

Le Sillon lorrain, réseau de villes et d'agglomérations réunissant Epinal, Nancy, Metz et Thionville, poursuit le projet de construction de la Métropole lorraine depuis maintenant plus d'une dizaine d'années.

Ces trois dernières années ont vu la reconnaissance du Sillon lorrain, tout d'abord au plan national, grâce à l'appel à projets sur les espaces métropolitains initié par la DATAR, puis en tant que cosignataire du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

La place occupée par le Sillon lorrain au sein de la Commission mixte Franco-Luxembourgeoise a consolidé cette reconnaissance au plan transfrontalier.

Force de proposition régionale, le Sillon l'a été également à l'échelle nationale.

L'antériorité de ses réflexions et le savoir-faire acquis tant en matière d'intercommunalité qu'en terme de réseaux de villes ont permis au Sillon d'être à l'initiative de la notion de « Pôle métropolitain » reprise, sur proposition de l'association des Communautés Urbaines de France, au sein de la Loi portant réforme des collectivités territoriales.

L'approche originale du partenariat territorial du Sillon Lorrain a déjà fait la preuve de sa pertinence opérationnelle en favorisant, récemment, la création de l'Université lorraine, l'émergence d'une communauté hospitalière de territoire entre le CHU de Nancy et le CHR de Metz-Thionville et un rapprochement entre les grands établissements culturels des quatre villes de Thionville, Metz, Nancy et Epinal.

Création du Pôle métropolitain du Sillon lorrain

Il s'agit à présent de franchir une nouvelle étape en créant un Pôle métropolitain du Sillon lorrain, auquel seraient confiées des fonctions opérationnelles que ni les villes, ni les agglomérations concernées ne peuvent assumer seules. Ainsi, il ne s'agit pas de créer un échelon supplémentaire au sein du paysage des collectivités territoriales à l'heure où la loi du 16 décembre 2010 poursuit un objectif de clarification, mais de permettre de disposer d'un espace organisé fédérateur, interface entre les agglomérations du Sillon lorrain dépassant le simple cadre associatif et pouvant porter des dynamiques communes créatrices de nouvelles valeurs ajoutées. Dans ce cadre, il n'y a pas lieu d'envisager des transferts de blocs de compétences comme lors de la création d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale mais de mener une approche pragmatique privilégiant l'ingénierie de projets plutôt que la gestion de politiques ou d'équipements publics. Le Pôle métropolitain ainsi créé entre les agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Epinal pourrait se voir confier des actions dans les domaines de compétences prévus par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dans son titre III. Le Pôle métropolitain a vocation à conduire des « actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des établissements publics de coopération intercommunale qui (le) composent, et de développement des infrastructures et des services de transport au sens des articles L. 1231-10 à L. 1231-13 du code des transports, afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infrarégional. »

Les actions prioritairement engagées concernent le marketing territorial, la promotion économique, l'ingénierie européenne, ainsi que la mise en réseaux des grands équipements culturels. ces domaines, pourrait également être rattachée, dans le cadre de la prospective et de l'ingénierie, la thématique de la mobilité et du transport, qui fera l'objet d'une approche privilégiant l'accessibilité des fonctions métropolitaines. Les initiatives prises dans les domaines de la santé et de l'enseignement supérieur sont naturellement confortées.

Dès lors, le processus de construction du Pôle métropolitain devrait se décliner en trois étapes successives :

- Une phase de formalisation du projet par la création du Pôle métropolitain
- Une phase de consolidation en lien avec les programmes de travail des agences d'urbanisme et de développement (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne, Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle, Metz Métropole Développement). Les travaux ainsi menés permettront de participer activement comme force de proposition à la dynamique « Lorraine 2020 », ainsi qu'à l'exercice de la Présidence lorraine de la Grande Région
- Une phase de développement par enrichissement progressif des actions menées.

L'adhésion au Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain sera soumise au Conseil Communautaire de Metz-Métropole lors de sa séance du 11 juillet prochain.

Dominique GROS



Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle